Image not found or type unknown

# Est-ce légal de fouiller ou faire une fouille visuelle de sac

Par **abcdaire**, le **06/08/2013** à **04:48**

Bonjour

J'aimerais savoir si un parc d'attractions a le droit de faire une fouille visuelle de mon sac à main avant d'entrer sur le site, en d'autre cas, on m'y refuse l'accès?

Si ce n'est pas légal, que dois-je faire pour faire valoir mes droits?

Merci

abcdaire

Par **janus2fr**, le **06/08/2013** à **07:47**

Bonjour,
La fouille ou l'inspection visuelle de vos sacs ne peut pas vous être imposée, il faut que vous soyez d'accord.
En revanche, le règlement peut prévoir que sans fouille ou inspection visuelle, vous ne pouvez pas entrer.
Ceci est parfaitement légal et c'est la même chose pour les magasins par exemple.

Par **abcdaire**, le **06/08/2013** à **08:12**

Merci de votre réponse.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés